Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_027-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
9 mars 2023
Acte n° **2023-027**

Absent(s) représenté(s) :
Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme VOISIN
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : /

Conseillers présents : 30

Secrétaire de séance : Mme LE PRIOL

Date de la convocation : 2 mars 2023

Thème : 7.5 - SUBVENTIONS

Objet : Convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux pour la réalisation des travaux de rénovation du terrain de sport synthétique du lycée – Commune/Conseil Régional d'Occitanie

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation du terrain de sport synthétique du lycée, la commune a bénéficié d'une subvention de la région.

Aussi, il convient de signer avec le Conseil Régional d'Occitanie une convention de mise à disposition à titre gratuit dudit terrain, ainsi que du matériel et du mobilier qu'il comporte.

Cette convention a pour objet de régler les conditions d'accès et d'utilisation par l'établissement du lycée général Clémence Royer, dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'E.P.S (Éducation Physique et Sportive), du mouvement sportif fédéral, ainsi que de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) pour 10 jours par an maximum.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de septembre 2023.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide d'approuver la signature d'une convention avec le Conseil Régional d'Occitanie dans les conditions ci-dessus définies.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le 21/03/2023
ID : 031-213101876-20230309-2023_027-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2023 – acte n° 2023-027 – page 2/2
Thème :	7.5 - SUBVENTIONS
Objet :	Convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux pour la réalisation des travaux de rénovation du terrain de sport synthétique du lycée – Commune/Conseil Régional d'Occitanie

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

La Secrétaire de Séance
LE PRIOL Laëtitia

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 mars 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 21 MARS 2023